

Agri.3 Sensibiliser aux bilans Cap'2ER et les déployer

PAQA

dernière modification au 2025-03-17

Présentation générale de l'action

Secteurs concernés Agriculture -

Descriptif de l'action    

Cholet agglomération est un territoire d'élevage . Si le secteur de l'agriculture représente 4,5 % des consommations énergétiques du territoire, il s'agit du secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre (33%). Face à ce constat, Cholet agglomération souhaite accompagner les agriculteurs pour adapter au mieux l'organisation du travail et les modes de production afin de réduire les émissions de GES de leur activité, sans en réduire le cheptel et l'activité agricole.

La Chambre d'agriculture a développé un outil CAP'2ER® : outil d'évaluation environnementale multicritère à l'échelle de l'exploitation, des ateliers et des produits, qui est mis à disposition des conseillers et agriculteurs . Il vise à évaluer les performances environnementales de l' exploitation, de se situer par rapport à des références et d'agir pour progresser. CAP'2ER® permet notamment de réaliser le bilan Carbone de l'exploitation agricole. Ce diagnostic permet ensuite d'élaborer un plan d'action propre à chaque exploitation pour réduire ses émissions de GES.

Sur le territoire de Cholet Agglomération, la Chambre d'agriculture va sensibiliser tous les agriculteurs sur les bilans Cap'2ER, notamment en organisant des rencontres entre des agriculteurs ayant réalisé un Cap'2ER® et les autres agriculteurs du territoire. Cette étape permettra de connaître les exploitations ayant déjà réalisé leur bilan Cap'2ER® et celles qui sont intéressées pour le faire.

Ensuite, il s'agira de déployer les bilans Cap'2ER® auprès de toutes les exploitations, y compris les exploitations qui n'auraient pas participé à la phase de sensibilisation. Cela aura pour but de faire connaître à chaque exploitation son bilan carbone et ses leviers d'actions propres.

A noter qu'il existe 2 niveaux de CAP2ER® :

CAP2ER® niveau 1 : Dans un objectif de sensibilisation, l'outil permet de réaliser un état des lieux à l'échelle de l'atelier des performances environnementales et se positionner par rapport à d'autres exploitations. La méthodologie est simplifiée et la collecte de données rapide.

CAP'2ER® niveau 2 Polyculture-Elevage et Grandes Cultures : Dans un objectif d'action, l'outil permet de réaliser une évaluation fine des performances environnementales à l'échelle de l'exploitation, faire un lien avec les pratiques de l'exploitation et construire un plan d'action.

Cible(s)

Agriculteurs

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Réduire les émissions de GES et de polluants agricoles
- Promouvoir les pratiques vertueuses et l'économie circulaire

Articulation avec les démarches de planification locales

Cette action s'articule avec le SCoT et le PLUiH de Cholet Agglomération, ainsi qu'avec le plan d'actions menés depuis

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Pacte vert européen, Stratégie «De la ferme à la table» de 2021, Loi européenne sur le Climat, Objectif 5S, Plan

Evaluation initiale

Année de début	2026	Année d'échéance	2030	État	A venir
----------------	------	------------------	------	------	---------

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES - Séquestration carbone - Qualité de l'air - Adaptation -

Degré de complexité : Technique

Elevé

Organisationnelle

Elevé

Financière

Faible

Acteurs

Porteur de l'action Cholet Agglomération

Typologie de porteur Etablissement public

Personne référente Chef de service agriculture/foirail/ruralité

Rôle de l'EPCI Coordinateur

Service concerné Service Agriculture et le service Développement, prospection et tourisme

Élu référent Vice-Président en charge des affaires agricoles

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Chambre d'Agriculture Pays de la Loire (Technique)

Moyens nécessaires

Investissements

0 €

Frais d'exploitation

0 €/an

Moyens humains

0,2 etp

Subventions

Moyens matériels

Calendriers et commentaires

Calendrier

Commentaire

Pas de coût pour Cholet Agglomération.

Pour les agriculteurs : le niveau 1 est gratuit et le niveau 2 est payant (300 €)

Indicateur(s) de suivi

(10 maximum)

Intitulé de l'indicateur

Nombre d'agriculteurs sensibilisés (personnes)

Nombre d'exploitations ayant fait leur bilan carbone (exploitations)